



Déclaration préalable au CTM du 1^{er} octobre

Madame la présidente,
Madame la ministre,
Mesdames et Messieurs,

Accord Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations

L'UNSA se félicite que le Premier ministre ait décidé de passer outre l'irresponsabilité de certaines centrales syndicales et de mettre en œuvre l'accord sur les rémunérations et ainsi permettre aux agents publics de bénéficier d'une avancée certes insuffisante mais non négligeable en cette période de disette budgétaire.

L'UNSA note tout d'abord que les mesures de carrière, mais aussi le rendez-vous salarial sur le point d'indice en 2016, se mettront en œuvre. Pour l'UNSA, qui a négocié ces mesures en responsabilité depuis des mois, il s'agit d'une bonne nouvelle pour les fonctionnaires. Elle est à mettre au crédit de l'UNSA et des autres signataires.

L'UNSA sera attentive aux conditions de déclinaison de cette annonce. Elle entend continuer son action syndicale. Elle appelle les agents publics à tirer toutes les conséquences de cet épisode en renforçant les tenants d'un syndicalisme utile et efficace.

Les effectifs et l'exécution budgétaire des missions de nos ministères

Nous avons bien entendu votre annonce en ce qui concerne les prochains recrutements, néanmoins pour l'UNSA, la suppression de 671 ETP au MEDDE, 261 au MLETR et 100 à la DGAC est inacceptable.

L'UNSA souhaite également aborder un autre volet de cette situation.

En effet, la lecture du projet de Loi de Règlement du budget 2014 confirme une tendance fortement inquiétante, à savoir la sous-consommation des emplois. Cette « sous- exécution

» n'est pas nouvelle, mais elle a tendance à se développer : les effectifs réels de l'État et de ses opérateurs restent inférieurs en 2014 aux plafonds votés, à hauteur de 49 000 agents. Cette réduction s'est faite en tenant compte des augmentations d'effectifs pour les ministères et missions prioritaires.

De plus, en 2014, la plupart des missions de l'État ont connu une exécution inférieure aux crédits alloués par la loi de finances parmi lesquelles celles de nos ministères.

Pouvez-vous nous éclairer sur ces tendances qui accélèrent et renforcent d'autant plus la chute de nos effectifs ?

La réserve régionale d'emplois

Une circulaire Fonction Publique de décembre 2014 a mis en œuvre une réserve régionale d'emplois pour laquelle, en 2015, le programme 337 (logements) a contribué à hauteur de 19 ETP et le programme 217 (écologie) pour 24 ETP.

Pouvez-vous nous informer sur l'emploi de cette réserve régionale et notamment sur le nombre d'ETP qui a été utilisé par nos deux ministères ?

Restructuration au sein de nos ministères

Nos collègues sont désabusés face aux multiples réorganisations de nos Ministères. Nous vous l'avons dit et redit. Pourtant, loin d'une pérennisation de nos missions et d'une stabilisation des périmètres ministériels, vous poursuivez et amplifiez le mouvement des restructurations et réorganisations.

Quel avenir pour les agents des CRIR ? Quel avenir au sein des DIR ? Quel avenir au sein des DREAL et des DDT ? Quel avenir pour l'Administration Centrale ? De discours en discours, les agents entendent la même chose : « c'est pour améliorer le Service Public ». De promesses en promesses, c'est toujours la même boîte à outils RH qui nous est présentée. A peine une trousse de premiers secours devrions-nous plutôt dire...

L'UNSA vous demande de stopper les réorganisations et restructurations répétitives dépendantes de votre autorité.

RIFSEEP

Concernant le RIFSEEP, l'UNSA réitère son opposition totale à cette réforme qui préfigure un gel indemnitaire durable qui, comme vous le savez, s'ajoute à un gel indiciaire de 7 ans ! La dérogation partielle portée est un non-sens en terme de GRH dans le contexte des réorganisations incessantes que TOUS les agents subissent dans les services.

Et quel message envoyez-vous aux personnels n'ayant pas fait l'objet de cette demande de dérogation ? ! Pourquoi cet exercice se fait-il à marche forcée quand d'autres ministères « proches » sollicitent des dérogations plus larges ? Citons la demande du Ministre de l'agriculture qui va bien au-delà des filières techniques et d'exploitation.

Vous prenez le risque d'une déstructuration aggravée des communautés de travail déjà bien mal en point.

L'UNSA vous demande la mise en place d'un comité de suivi de la mise en place du RIFSEEP dans nos ministères.

Plan de requalification

La reconnaissance des compétences et qualifications professionnelles est très attendue. Or, après l'annonce de vastes plans de requalification, force est de constater que les promesses ne sont pas à la hauteur des attentes. Si une légère et insuffisante ouverture de l'accès à la catégorie B se dessine, c'est une tartuferie qui nous est proposée pour l'accès à la catégorie A. Nous exigeons un plan à la hauteur de la valeur professionnelle des agents. Pour l'UNSA, la question budgétaire n'est sur ce dossier pas entendable.

Pouvons-nous avoir un point précis sur ce dossier ?

Retard dans les actes de gestion

Les actes de gestion émis par la DRH connaissent depuis maints mois de très nombreux et importants retards. Ce n'est que deux ans après notre première interpellation en CTM que nous ont été transmis des documents dignes d'intérêt. Le constat est clair, l'état des lieux en début d'année était catastrophique et la situation reste encore précaire. Aussi l'UNSA vous demande ne pas relâcher les efforts.

Pour l'UNSA, il est inacceptable que l'État, employeur, soit débiteur vis-à-vis de ses agents.

Cycles de mobilité

En ce qui concerne les cycles de mobilité, nous avons à maintes reprises exprimé notre exigence de maintien des trois cycles annuels de mobilité. Nous vous demandons de confirmer aujourd'hui ce maintien.

GPECC

L'UNSA vous demande de développer une nouvelle GPEEC destinée à prendre en compte les nombreux redéploiements, identifier les besoins en recrutement, définir les nouveaux emplois ou profils professionnels pour les années à venir, compte tenu des mobilités fonctionnelles, des nombreux départs à la retraite, de l'évolution du contenu des missions et l'apport du numérique.

Des arbitrages brutaux

Les personnels sécurité routière

Au 1^{er} janvier prochain, les agents des services déconcentrés de la sécurité routière seront transférés au ministère de l'intérieur et cela sans aucune concertation préalable.

C'est un remake de 2013, date à laquelle a été transférée l'administration centrale.

Certes, une concertation est annoncée sur 2 ans : vous comprendrez que, dans le contexte actuel, on ne peut qu'être inquiet sur cette concertation !!!

L'UNSA vous demande la mise en place d'un cadrage national négocié.

SIDSIC

Dans le même registre, nous notons la reprise sur le programme 333 et ce dès le 1^{er} janvier prochain des ETP des agents de nos ministères affectés en SIDSIC.

Ce point a été évoqué lors du dernier CTM sans chiffre, sans fond dossier.

Des documents fournis dans d'autres instances nous ont révélé que cela concernait 236 agents de nos ministères.

L'année 2016 est annoncée comme une année de transition et de négociation ! Mais les agents seront déjà sur un budget du ministère de l'intérieur et leur éventuelle possibilité de retour en DREAL ou au CPII est irréaliste !

Les modalités de concertation sur la convention de gestion sont pour le moins nébuleuses : en effet, ce dossier a été présenté pour information à notre CTM et pour information au CT des DDI !

Notre fédération exige qu'un groupe de travail spécifique soit très rapidement mis en place.

LA MGET

La MGET, mutuelle historique de nos ministères, va être absorbée par la MGEN.

C'est une page qui se tourne et en défaveur de nos collègues adhérents puisque dans la plupart des sites les correspondants vont rejoindre les locaux de la MGEN et donc s'éloigner de nos communautés de travail.

En outre, ces adhérents n'auront pas de réel choix, sauf à perdre des années de cotisations ! Mais c'est surtout l'État employeur que l'UNSA veut interpeller aujourd'hui.

Le gouvernement est à l'origine d'une obligation de financement pour les entreprises du secteur privé d'une partie des cotisations des complémentaires de leurs salariés.

Comment admettre que cet employeur que vous représentez s'exonère d'obligations qu'il impose à d'autres ?!

Aussi, l'UNSA vous demande le financement de la moitié du montant de la mutuelle de vos agents sur la base d'une offre prédéfinie.

Dialogue social

Tandis que les élections générales ont connu une participation de 75% donnant ainsi une légitimité incontestable aux élus, les premiers mois de l'année ont été marqués par une dégradation sans précédent du dialogue social : communication basique sur les retards en

matière d'actes de gestion, insuffisance de communication sur la Réforme Territoriale ou encore absence d'écoute sur le dossier RIFSEEP.

Cette situation est inacceptable.

L'UNSA semble apercevoir une légère amélioration de ce dialogue au niveau de nos ministères.

Ainsi la communication, en cours, du rapport intégral de l'audit du CGEDD sur la sous-direction GAP et MGS constitue pour l'UNSA un signal positif.

Mais, par contre, trouvez-vous normal que vos services ne soient pas en mesure de nous fournir, comme le prévoit le décret du 4 novembre 2014, des listes à jour des agents de nos ministères ?

L'UNSA est prête à un dialogue social de qualité, la balle est donc dans votre camp.

La réforme territoriale

Pilotée par les plus hautes instances de l'État, depuis un an, la réforme Territoriale de l'État se traduira par une nouvelle carte régionale, une importante réorganisation en régions et une modification des missions, dans un contexte de **réduction des dépenses publiques de 50 milliards en trois ans**.

L'UNSA réaffirme son opposition « *au pas de charge* » donné à cette réforme depuis le 2 septembre ; calendrier qui ne permet même pas une réelle association des représentants du personnel au comité de suivi de nos ministères.

Quant aux études d'impact à fournir fin octobre, le délai est irréaliste !!

L'UNSA se demande bien où se cache « *l'amélioration du fonctionnement de l'administration de l'État* » à obtenir à l'issue de cette réforme Territoriale, avec une revue des missions qui « *vise à clarifier et redéfinir le positionnement de l'État, ses missions et ses modes d'intervention* ».

L'UNSA vous alerte sur le climat anxieux qui règne actuellement sur l'ensemble du périmètre de nos Ministères et sur les conséquences pour **l'ensemble des agents, et pas seulement ceux impactés** directement par la réforme Territoriale, du fait de la précipitation de cette réorganisation majeure des services déconcentrés de l'État et des collectivités Territoriales. Ainsi, par exemple, les personnels en DDI, du fait de l'afflux déjà constatable d'agents en provenance des DREAL, vont se retrouver avec des possibilités de mobilité fonctionnelle insuffisantes. Pour certains, cela se traduira même par une impossibilité d'accéder au grade supérieur !

Aussi, l'UNSA exige une détente du calendrier et des études d'impact englobant le périmètre des DREAL et des DDT.

Savez-vous que dans de nombreuses DREAL le dialogue social est constitué de réunions alibis, certes nombreuses mais où les agents n'apprennent rien ! Savez-vous qu'en DREAL Champagne-Ardenne, à terme, près de 60 % des postes basés à Châlons-en-Champagne vont disparaître ? Savez-vous qu'en Bourgogne Franche-Comté, les Comités Techniques conjoints sont présidés par le Préfet ? Savez-vous que dans certains services, les agents rédigent eux-mêmes leur fiche de poste ?

Comment peut-on déjà appliquer en local un projet non encore négocié de la circulaire de prépositionnement.

Comment accepter que les représentants du personnel de la future région ALCAL reçoivent des documents 3 jours avant un comité technique commun mettant ainsi les organisations syndicales dans l'impossibilité d'exercer correctement leur mandat.

Ceci n'est pas conforme à votre engagement, madame la Présidente, de mettre en place pour cette réforme un dialogue de qualité.

Madame la Présidente, la communication est outil et pas une fin en soi. Bien plus que des mots, **l'UNSA exige des actes.**